

COMITÉ SYNDICAL DU 09 FÉVRIER 2026

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical

Point 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat

2.1_Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Point 3 : Mise en œuvre du SCOT

3.1_Information sur l'avis rendu sur la modification simplifiée du PLU d'Anhiers

3.2_Information sur les autorisations du droit des sols

Point 4 : Énergie

4.1_Information - CCRt – Demande de subvention de Coeur d'Ostrevent Agglo pour une installation de géothermie sur nappe pour la piscine communautaire à Aniche

4.2_Information – CCRt – Demande de subvention de la société Norvéie pour l'investissement d'une PAC géothermique sur nappe pour la résidence « Pyramides » à Aniche

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SCoT DU GRAND DOUAISIS
DU 9 FEVRIER 2026**

Date de la convocation : 3 février 2026
Quorum : sans quorum (2^{ème} convocation)
Pouvoirs : /

Nombre de membres en exercice : 62
Présents : 11
Excusés et absents : 51

Le Comité Syndical du 2 février 2026 régulièrement convoqué par courriels et courriers du 26 janvier 2026 n'a pas réuni le quorum. Le comité syndical a donc été convoqué pour une seconde réunion le 9 février 2026 sans obligation de quorum, convocation adressée par courriels et courriers le 03 février 2026. Le comité s'est réuni dans les locaux du SM du SCoT, 36 rue François Pilâtre de Rozier à Douai à 18 h sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est M Laurent ILSKI.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (4) Mme Nadia BONY Mr Lionel COURDAVAULT Mme Florence GEORGES Mr Laurent ILSKI	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (4) Mme Marie-Françoise FALEMPE Mr Laurent MARTINEZ Mme Jeanne ROMAN Mr Jean-François TIEFENBACH
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1) Mr Xavier THIERRY	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) Mme Dominique LAUDOUX Mr Michel TIEFENBACH
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)
DELEGUES EXCUSES (35) Mr Raphaël AIX Mme Caroline BIENCOURT Mr Djamel BOUTECHICHE Mme Fanny CHRETIEN Mr Henri DERASSE Mr Laurent DESMONS Mr Denis DESRUMAUX Mr Christian DORDAIN Mme Lisiane DUBUS Mr Alain DUPONT Mr Jean-Paul FONTAINE Mr Thierry GOEMINNE Mr Henri JARUGA Mr Vincent JEANMOUGIN Mr Jean-François JOOS Mr Laurent KUMOREK Mr Sébastien LANCLU Mr Thierry LEDENT Mr Miguel LIBERAL Mr Arnaud MARIAGE Mr Jacques MICHON Mr Abdallah MOHAMMED Mme Nadine MORTELETTE Mr Brahim NOUI Mr Dominique PHILIPPE Mme Ophélie POULAIN Mr Arnaud PIESSET Mr Jean-Marc RENARD Mme Elodie SAVARY Mr Eric SILVAIN Mr Jean-Michel SZATNY Mr Ludovic VALETTE Mr Christian WALLARD Mr Vincent WANTIER Mr Dimitri WIDIEZ	DELEGUES EXCUSES (16) Mr Xavier BARTOSZEK Mr Alain BRUNEEL Mr Christian BULINSKI Mr François CRESTA Mr Frédéric DELANNOY Mr Jean-Claude DENIS Mr Marc DELECLUSE Mr Erich FRISON Mr Daniel GAMBIEZ Mr Sébastien GEINAERT Mr Eric GOUY Mr Rémi MARTINOWSKI Mr Régis MINNENS Mr Julien QUENESSON Mme Evelyne TOMMASI Mr Frédéric UYTTERHAEGEN

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Catherine CADIX, Marielle DIVAY, Adeline PEROTIN, Sophie WANHAM et Monsieur Arnaud QUESNOY.

M. LE PRESIDENT : Bien, il est 18h. Nous allons faire l'appel. Nous allons prendre la liste d'émargement et vérifier les personnes présentes. Merci à vous, aux uns et aux autres de vous être déplacés. Vous le savez, pour moi c'est toujours un peu un crève-cœur que de devoir organiser une deuxième séance sans quorum. Chacun prend ses responsabilités. A l'ordre du jour, il y a le Rapport d'Orientations Budgétaires que Marie-Françoise va présenter.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical

M. LE PRESIDENT : A l'ordre du jour du Comité Syndical du 2 février, il y avait l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 26 novembre 2025. Personne n'a envoyé une quelconque remarque. Alors, avant on me fait remarquer que je dois désigner un secrétaire de séance. Le plus jeune parmi nous est Laurent Ilski, c'est donc lui qui est désigné secrétaire de séance. Sur ce procès-verbal du comité syndical du 26 novembre 2025, y a-t-il eu des remarques ou y a-t-il une remarque ce soir ? Pas de remarque, pas d'abstention, pas de vote négatif, il est donc approuvé à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat

2.1 Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de passer au sujet le plus important pour lequel on avait la réunion de comité. C'est le rapport d'orientation budgétaire qui va donner les pistes budgétaires pour l'année 2026. Alors il est important de le faire maintenant pour qu'on ait un budget voté avant les élections. Compte tenu des votes et des élections dans les conseils communautaires, puis des élections au SCOT, cela nous amène presque à la fin du mois d'avril. C'est pour cela qu'il est important de voter le budget avant les élections. En présentant le rapport aujourd'hui, nous avons le délai suffisant pour procéder au vote du budget. Marie-Françoise, je te laisse la parole.

M-F FALEMPE : Merci Monsieur le Président. Vous avez tous la feuille qui vous a été remise sur table. Elle présente la structure budgétaire du SCOT avec le rapport d'orientations budgétaires. Pour les dépenses de fonctionnement, un nouveau document a été remis sur table. Celui qui avait été envoyé comportait une petite erreur. Dans les orientations 2026, concernant les dépenses de fonctionnement, vous avez un total de 1 431 515 euros, qui se décompose en fluides et fournitures, donc c'est le compte 60. Les achats non stockés, pour un montant de 22 100 euros. Par rapport à l'année dernière vous avez une baisse au niveau de la provision pour les dépenses l'électricité. Le compte suivant, service extérieur, le compte 61, est provisionné à hauteur de 161 500 euros. Il y a eu une diminution également par rapport à l'an dernier, ça concerne essentiellement le compte 6132, dédié à la location de bureau et de salle. Cette année, a été mise une provision de 5 000 euros, l'an dernier on avait 100 000 euros, mais c'est lié à l'achat du bâtiment.

M. LE PRESIDENT : Cette acquisition du bâtiment permet d'économiser sur les loyers. À terme, compte-tenu de la trésorerie que nous avons, nous allons être gagnants. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons engagé cet achat. Sinon, cela ne valait pas le coup.

M-F FALEMPE : Après vous avez donc les frais liés à la communication, c'est le compte où vous retrouvez les honoraires avec une provision de 14 000 euros. Ensuite les rémunérations du personnel, le compte 012 pour 944 910 euros, c'est tout ce qui prévu pour la rémunération du personnel, pour cette année le personnel est au complet.

M. LE PRESIDENT : C'est ça, c'est que jusqu'à maintenant, on faisait une structure budgétaire sur un effectif qui était incomplet. Si vous avez 700 000 euros, c'est parce que, n'ayant pas réussi à recruter tous les postes dans

l'année qui s'était écoulée, on n'avait pas fait la dépense complète. Cette année, tous les postes sont pourvus, donc forcément on prévoit au budget le montant pour payer tout le monde.

M-F FALEMPE : Le compte suivant, dotés de 19 005 euros correspond au fonds de concours, c'est la cotisation pour l'amicale du personnel.

M. LE PRESIDENT : C'est ça, l'amicale du personnel, chaque année on vote, vous le savez, une subvention qui est établie en fonction du nombre d'agents, et donc cela varie aussi en fonction du nombre d'agents.

M-F FALEMPE : Et la dotation aux amortissements, 270 000 euros, qui est augmentée à hauteur de 50 000 euros, pour intégrer l'amortissement du bâtiment.

M. LE PRESIDENT : L'achat du bâtiment. Tout le monde a bien compris que, avec cet achat, nous baissions nos loyers et que nous travaillerons sur les économies d'énergie. Il était important d'acheter, car le propriétaire était vendeur. Nous aurions dû nous déplacer, trouver un nouveau lieu de location et supporter des frais de réinstallation, de réaménagement, de transfert de l'informatique et tout le reste. Le fait d'acheter ce bâtiment fait que nous n'avons aucune modification à prévoir, ni mobilier, ni autre, et nous restons dans un bâtiment que nous avons les moyens de payer.

M-F FALEMPE : Ensuite, vous avez le total, 1 431 515 euros, c'est ce que je vous avais dit précédemment. On va passer aux recettes de fonctionnement, on fera l'investissement après. Donc dans les recettes de fonctionnement, vous avez la participation des agglomérations à hauteur de 3,992 euros par habitant. C'est la participation de Douaisis Agglo et de Coeur d'Ostrevent Agglo. Les subventions c'est pour 110 500 euros, ça comprend les subventions de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau notamment.

M. LE PRESIDENT : Et les communes SEC, c'est le Service Énergie Collectivité. Vous savez, ce sont les communes qui choisissent d'être accompagnées par le Service Energie Collectivité. Toutes les communes n'adhèrent pas, donc il y a un prix fixé par habitant et chaque commune paye, ce n'est pas une obligation. Bien sûr, l'équipe du Service Energie Collectivité du SCOT ne va pas intervenir dans les communes qui ne sont pas adhérentes au service, c'est normal. Mais si une commune le demande et souhaite adhérer a posteriori, il est toujours possible de le faire.

M-F FALEMPE : 43 communes adhèrent et cela coûte 1,40 euros par habitant. Vous avez ensuite l'amortissement des subventions, le compte 777 pour 7 500 euros. L'excédent de fonctionnement reporté est donc de 1 493 101 euros, ce qui fait donc un total de 2 732 099 euros. Dans les dépenses d'investissement, on repart sur la colonne de gauche, alors les licences pour 14 000 euros.

M. LE PRESIDENT : C'est les licences informatiques qui coûtent très cher finalement.

M-F FALEMPE : Les acquisitions de logiciels aussi.

M. LE PRESIDENT : Oui, c'est-à-dire que nous avons des choses tellement pointues dans certains domaines, que ce soit des cartographies ou des données, qu'il est nécessaire de renouveler assez fréquemment les logiciels. Chaque logiciel a une licence d'exploitation qu'il faut payer. C'est pour cela que vous retrouvez le coût des licences et l'achat des logiciels.

M-F FALEMPE : Le compte suivant, le matériel de bureau et informatique. Cette année, nous positionnons 6 000 euros. L'année dernière, il y avait eu de grosses dépenses, dues au remplacement du serveur, de certains postes informatiques et à l'achat d'un traceur. Donc 6 000 euros suffisent cette année. Le mobilier, toujours une provision de 3 000 euros. Matériel divers et équipements de mesure, comme les capteurs, sont également provisionnés à 3 000 euros.

M. LE PRESIDENT : C'est lorsque les agents vont dans un bâtiment pour faire le diagnostic thermique. Ils ont des capteurs, des sondes et du matériel portatif qui permettent de faire le diagnostic. C'est extrêmement utile. Par exemple, nous faisons rénover notre école. Cela fait plusieurs mois que les travaux sont en cours et nous avons constaté de petites tâches sur les dalles. Les agents sont venus et ont examiné tous les plafonds avec une caméra thermique. Il n'y avait pas un centimètre de laine de verre sous les gaines de ventilation. En réalité, c'était de la condensation qui tombait sur les dalles. Nous aurions chauffé une école rénovée alors que l'entreprise n'avait pas mis d'isolation autour des gaines. Vous voyez comme on peut se faire arnaquer si l'on ne fait pas de contrôle.

M-F FALEMPE : Et la réalisation de documents d'urbanisme pour 70 000 euros, là c'est pour la modification simplifiée du SCoT.

M. LE PRESIDENT : Voilà. Ça coûte. Il y a encore quelques dépenses d'investissement.

M DIVAY : Il y a un peu de provision sur le bâtiment et sur potentiellement du matériel roulant.

M-F FALEMPE : Après en investissement études, vous avez un total de 66 000 euros pour les études et missions dynamiques climat.

M. LE PRESIDENT : C'est le suivi de réalisation du PCAET. C'est toutes les études qui sont liées au suivi du PCAET.

M DIVAY : Et on a laissé 50 000 euros pour les besoins qui se manifestent au cours de l'année.

M. LE PRESIDENT : De toute façon, on provisionne toujours pour des études ou des compléments d'études. Nous sommes dans une démarche d'évolution du SCoT. L'État exige que chaque décision soit étayée par des constats et des analyses, que ce soit sur les cartographies ou autres. Chaque fois que l'on utilise des banques de données, c'est payant. Il faut donc toujours prévoir un peu d'argent pour ces aspects. Vas-y, continues.

MF FALEMPE : Les études spécifiques d'aménagement et urbanisme, à hauteur de 70 000 euros, concernent l'étude sur l'eau et InTerLUD+ (pour l'élaboration de la charte de logistique urbaine durable). Ensuite, il y a la mission sobriété pour 30 000 euros (c'est l'intervention de l'association Virage Energie dans le programme), la mission outils PCAET pour 10 000 euros, et une autre mission pour 30 000 euros.

M DIVAY : On a imputé des prestations de communication aussi en 2031, en particulier des dépenses de conception graphique de documents.

M. LE PRESIDENT : Oui, vous le savez, vous recevez un certain nombre de documents, souvent très élaborés. Ils sont préparés ici, mais imprimés chez des imprimeurs spécialisés, avec des mises en page réalisées par des sociétés de communication. Ces diffusions de documents ont donc toujours un coût.

M-F FALEMPE : Donc vous avez un déficit d'investissement reporté qui s'élève à 160 789 euros qui s'explique par l'achat du bâtiment. Donc le total des dépenses d'investissement est de 1 575 584 euros. Les recettes d'investissement sont composées du FCTVA pour 5 000 euros, des amortissements, en compte 28 pour 270 000 euros. Donc ça s'équilibre.

M. LE PRESIDENT : Oui, en orientation 2026, comme vous le voyez, tant en recettes qu'en dépenses, le budget est plutôt similaire à celui de l'année dernière. Aujourd'hui, le SCOT n'a pas de difficultés financières. On devrait pouvoir s'en sortir. Merci, Marie-Françoise. Alors, allez-y, posez vos questions. Vous le savez, le rapport d'orientation n'est pas soumis au vote. C'est juste une information complète. Si des délégués souhaitent des informations complémentaires, on vous les donne. Marielle a tous les éléments nécessaires.

X. THIERRY : La mission sobriété, c'est sobriété de quoi ?

M. DIVAY : Dans le cadre du PCAET, on a fixé une trajectoire qu'on peut atteindre uniquement si on a une démarche de sobriété assez poussée. On travaille sur la sobriété énergétique, mais aussi sur la sobriété matérielle, sur la sobriété structurelle liée à l'aménagement du territoire. On a monté un programme d'actions soutenu financièrement par l'ADEME. On accompagne les communes intéressées dans des actions de sobriété qui touchent le bâtiment, la mobilité, l'agriculture, l'alimentation, les déchets et la réutilisation des matières. Vous avez reçu un guide en fin d'année dernière qui vous présentait un panel d'actions que vous pouviez mettre en place. On accompagne aussi les entreprises sur des démarches de sobriété. On va bientôt sortir le guide avec des fiches plus synthétiques et adaptées aux besoins des entreprises. Les entreprises disposeront aussi d'un questionnaire en amont pour voir comment l'entreprise peut être intéressée au sujet. Un référentiel de suivi sera également proposé pour pouvoir mesurer l'impact des actions mises en place. Enfin, le programme d'actions cible également les acteurs relais du grand public sur lesquels on commence à travailler sur des outils pédagogiques. Et donc on a une chargée de missions dédiée au SCOT.

M. LE PRESIDENT : En complément, le SCOT a également un chargé de mission entreprises. Par exemple, c'était jeudi dernier. J'étais avec deux agents du SCOT, dont Arnaud, aux abattoirs de Douai. Les abattoirs de Douai dépensent 1 500 000 euros d'électricité par an. Ils ont un hectare de terre et plus de 1 500 m² de parking. Nous leur avons proposé de réfléchir à l'autoproduction et à l'autoconsommation d'énergie. Ils peuvent autoconsommer jusqu'à 98 % de ce qu'ils produiraient. Aujourd'hui, certaines sociétés, comme eux, ont contractualisé sur des prix d'énergie attractifs. Mais les entreprises n'ont pas toujours le temps de considérer tous les aspects. Par exemple, lorsqu'une société a présenté un projet photovoltaïque pour les abattoirs, ils ont fourni les chiffres et comparatifs, etc. Ce que l'on ne maîtrise pas, c'est le coût du transport, c'est-à-dire les taxes, qui seront bientôt plus chères que le courant acheté. Enedis va modifier et renforcer ses réseaux. Le coût d'acheminement sera facturé. Le travail que nous avons fait, avec l'entreprise qui présente l'installation et nos conseillers, est d'apporter des éléments objectifs pour qu'ils prennent une décision : investir ou non. Ils ont deux options. La première, investir eux-mêmes dans l'installation. Ils auront une déduction d'impôts et une réduction sur leurs bénéfices. La seconde, passer par un tiers investisseur. Ce tiers met l'argent et profitera à un moment de la production d'électricité, en revendant le kilowatt un peu plus cher que s'ils produisaient eux-mêmes. Donc c'est à eux de prendre une décision. Les abattoirs consomment des milliers de kilowatts jour et nuit, car le froid doit être maintenu 24 h/24. Nos équipes travaillent avec plusieurs entreprises qui réfléchissent à ces solutions. Il y a un ou deux ans, ces entreprises ne s'en préoccupaient pas. Elles étaient concentrées sur leur activité. L'objectif des agents du SCOT est de leur montrer qu'il faut parfois s'arrêter, réfléchir et identifier des pistes d'économies notamment. Comment peuvent-elles être faites ? Quelles démarches peuvent être engagées ? L'idée est de ne pas rester la tête dans le guidon et on vous accompagne vers des pratiques plus respectueuses et moins énergivores. C'est pour vous donner un exemple concret de la démarche des agents auprès des entreprises. J'avais accompagné l'équipe car c'est un sujet important. Et nos équipes sont là aussi pour entrer en lien avec des gens qui se posent des questions pour l'avenir. Les fonds de l'ADEME peuvent aussi aider. Ces fonds peuvent aller aux communes ou aux entreprises qui montent des dossiers de production de chaleur renouvelable. Un accompagnement financier est possible selon les décisions du SCOT et l'analyse du dossier. Cela concerne toutes les communes, les bailleurs et les entreprises, d'ailleurs on va passer quelques dossiers. Il faut savoir qu'il y a 4,5 millions d'euros disponibles à consommer.

M DIVAY : Vous avez d'ailleurs la structure budgétaire du budget annexe, puisqu'on a dû créer un budget annexe pour gérer le Contrat de Chaleur Renouvelable territorial.

M. LE PRESIDENT : On a fait un budget annexe, vous l'avez là. Vous avez le montant de ce qui nous est alloué, et vous avez les montants de ce qui est déjà engagé. C'est ce qu'on appelle le fonds chaleur de l'ADEME.

M DIVAY : Mais aussi d'ACTEE+. Sachant que les flux sont équilibrés en dépenses et en recettes, on récupère l'argent à l'ADEME et on le verse aux communes ou aux entreprises. Peu de paiements ont été faits. Il faut laisser le temps aux investissements de se réaliser. En général, le solde est versé après un an d'exploitation pour vérifier

que l'installation fonctionne bien. Nous sommes donc encore dans une phase d'amorçage plutôt que de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT : Vous voyez, c'est la démarche : ce n'est pas « vous faites un dossier, on vous donne l'argent et vous disparaissiez ». Non. C'est : « vous faites un dossier, on vous verse un peu d'argent, et vous aurez le complément après vérification que ce que vous nous avez vendu fonctionne ». Nous ne sommes plus dans la situation où l'on donne de l'argent à une société, et qu'elle s'en va sans contrôle. Voilà. Ce point sur le rapport d'orientation budgétaire est donc clos.

FAVORABLE A L'UNANIMITE

POINT 3 : Mise en œuvre du SCoT

3.1 Information sur l'avis rendu sur la modification simplifiée du PLU d'Anhiers

M. LE PRESIDENT : C'est Catherine qui va nous présenter le point sur la modification simplifiée de la commune d'Anhiers.

C. CADIX : La commune d'Anhiers avait approuvé son PLU en 2018 et elle s'est engagée dans une modification simplifiée dans le but d'ajuster son règlement dans la zone 1AU pour autoriser les toitures à 4 pans. Donc c'est une modification très simple qui n'a pas d'impact.

M. LE PRESIDENT : Mais tous, les uns comme les autres, quand on rédige un PLU, on oublie toujours un cas imprévu. Voilà l'objet de la modification. Je pense que ça ne pose de problème à personne. C'était une information.

3.2 Information sur les autorisations du droit des sols

M. LE PRESIDENT : L'autre point d'information sur les autorisations du droit des sols est présenté par Adeline.

A. PEROTIN : Le Code de l'urbanisme, article L142-1, définit les autorisations d'urbanisme qui doivent être compatibles avec le SCoT. Cela concerne notamment les projets d'aménagement de plus de 5 000 m² de surface de plancher, les créations et réalisations de ZAC, etc. Nous avons été consultés par les services de Douaisis Agglo sur plusieurs permis de construire et permis d'aménager pour des projets qui ne rentrent pas dans ce champ. Ce sont par exemple des changements de destination : à Arleux, pour transformer une maison en bureaux ; à Flers-en-Escrebieux, pour créer deux bureaux dans une maison médicale ; à Erchin, pour produire 5 lots libres sur une parcelle de 5 000 m², mais pas de surface de plancher de 5 000 m² ; et la création d'une salle multisports à Raimbeaucourt. Donc tous ces projets-là, ce sont des projets qui ne rentrent pas dans le champ de la compatibilité directe avec le SCoT. On a été consultés, on a regardé bien évidemment s'il y avait des enjeux particuliers en termes de paysager, ou environnementaux, il n'y a pas de sujet. Donc on a informé Douaisis Agglo et la commune concernée qu'on n'était pas compétents pour émettre des avis. Seul un permis de construire a fait l'objet d'un avis. C'est sur la Commune de Dechy, c'est un permis sur lequel on avait rendu déjà un avis en août 2024, qui vise la construction d'un programme de 64 logements collectifs et de 4 maisons individuelles. La modification vise à étendre le périmètre du projet d'aménagement, pour créer 4 nouvelles maisons individuelles et 6 lots libres de constructeurs. Donc ça ne remet pas en cause l'avis qui avait été rendu à l'époque par le SCOT. C'est un projet qui est compatible avec les orientations du SCoT. Et en parallèle, et ça aussi c'est nouveau, on a été sollicité sur plusieurs certificats d'urbanisme et demandes préalables. Donc ce sont les pétitionnaires qui ont un projet, qui demandent si c'est faisable auprès du service instructeur. Donc là, on nous a consultés sur 4 demandes de certificats d'urbanisme. Une sur la Commune de Flines-lez-Raches, qui demande en fait si une parcelle peut être divisée. Une sur la Commune de Faumont, c'est pareil, c'est pour une division parcellaire pour construire des logements. Une sur Féchain, qui vise à un changement de destination d'un bâtiment pour en faire

un local professionnel. Et enfin, un dernier à Lambres-lez-Douai. De la même manière, on n'est pas compétents pour rendre des avis. On s'est juste attardé sur le cas de Lambres-lez-Douai, puisque la consultation demande s'il est possible de créer un ensemble commercial sur un secteur qui se situe en dehors des secteurs préférentiels qui ont été définis dans le DAAC. Et c'est notamment sur la route qui permet de rentrer sur Douai. Donc c'est pour construire 1200 m² de surface commerciale. On n'a pas de précisions sur les typologies de commerce. Nous, on a juste alerté la commune de Lambres en disant que sur ce secteur-là, ce n'est pas un secteur préférentiel pour le développement commercial, donc sans éléments complémentaires, on ne peut pas s'exprimer. Mais en tout cas, on a alerté la commune.

M. LE PRESIDENT : Merci Adeline, Moi, je vais donner quelques précisions. Vous avez deux possibilités pour faire instruire vos dossiers de permis de construire. Soit, c'est vous avez un service intégré dans votre mairie avec un agent instructeur de permis de construire. Il fait l'instruction pour vous. Evidemment, ce n'est pas parce qu'il est dans votre mairie qu'il a des droits que d'autres n'auraient pas. La deuxième solution, c'est de passer par l'agglomération. L'agglomération reçoit la compétence de l'instruction des permis de construire. C'est le cas de Douai. Aujourd'hui, le service instructeur de l'agglomération renvoie parfois certains dossiers au SCOT comme si nous étions instructeurs. Je le rappelle : le SCOT n'a pas vocation à instruire des permis de construire et à délivrer des certificats d'urbanisme. C'est la responsabilité du maire et du maire seul. Même si l'agglomération instruit le dossier, elle doit transmettre les éléments de réponse au maire. Le maire est le seul habilité à signer le permis de construire. Il nous arrive maintenant que certains dossiers nous soient présentés directement. Des personnes viennent même me voir pour présenter leur dossier au SCOT. Mais je n'ai pas besoin qu'ils me le présentent. Ce n'est pas moi qui délivrerai le permis. Le président du SCOT n'a pas le pouvoir de décider de ce qui peut être construit dans une commune. Le SCOT définit des zonages, par exemple zones commerciales ou non commerciales. C'est défini dans le SCOT. Les communes ou les services instructeurs des agglos ou des communes doivent utiliser ces documents et peuvent éventuellement contacter le SCOT pour un conseil, par exemple : « est-ce que ça rentre, est-ce que ça ne rentre pas ? ». C'est notre rôle de conseiller, pas d'instruire les dossiers. Mais nous recevons de plus en plus de dossiers. Je tiens à préciser que beaucoup pensent à tort que nous avons le pouvoir de décision. Combien de fois ai-je dit à des gens : « Allez voir le maire, ce n'est pas le SCOT » ? C'est une manière facile pour certains de se débarrasser d'un problème. On l'envoie au SCOT. Mais nous en avons déjà traité plusieurs. Voilà. Donc, pas de questions particulières sur ces dossiers.

POINT 4 : Energie

4.1 Information - CCRt – Demande de subvention de Cœur d'Ostrevent Agglo pour une installation de géothermie sur nappe pour la piscine communautaire à Aniche

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de regarder les dossiers instruits dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial, CCRt, puisque nous avons eu des demandes de subventions. La conférence des vice-présidents instruit les dossiers, les présente au bureau, puis le comité en est informé. Il s'agit ici de la demande de subvention de Cœur d'Ostrevent Agglo pour l'installation d'une géothermie sur nappe pour la piscine communautaire à Aniche. Je rappelle que ces fonds sont à destination des communes, mais pas uniquement, et qu'il faut un dossier qui démontre une réalité de production de chaleur renouvelable. Une installation géothermique pour une piscine est un outil extrêmement important et techniquement économique. Cœur d'Ostrevent a donc souhaité bénéficier d'un soutien pour cet investissement qu'est la piscine communautaire qui s'installe à Aniche. Ce programme intègre l'installation de thermofrigopompes permettant d'assurer le chauffage, la production d'eau chaude et la déshumidification nécessaire. Les marchés ont été conclus avec différentes entreprises pour un montant éligible de 574 920 euros. Un accompagnement à hauteur de 40 % est proposé, soit une subvention de 230 000 euros. Ce n'est pas négligeable sur un dossier comme celui-ci. Le fonds ADEME apporte un soutien important. La ville de Douai avait d'ailleurs bénéficié de ce fonds pour l'étude de son réseau de chaleur. Sur un montant d'un peu plus de 20 000 euros, 17 000 euros avaient été accordés. Vous avez

reçu le document présentant le calcul, les modalités et les indicateurs qui permettent de justifier le montant de la subvention.

4.2 Information – CCRt – Demande de subvention de la société Norévie pour l'investissement d'une PAC géothermique sur nappe pour la résidence « Pyramides » à Aniche

M. LE PRESIDENT : Alors maintenant, demande de subvention par un bailleur social, Norevie, toujours pour Aniche, pour un investissement dans une pompe à chaleur géothermique sur nappe pour la résidence « Les Pyramides » à Aniche. L'objectif est d'aider le bailleur afin qu'il ait moins de charges, et donc que les locataires aient également moins de charges. C'est un bénéfice pour le bailleur, mais aussi pour les locataires. Le montant global de la prestation éligible s'élève à 455 000 euros. Il est proposé, au titre du Fonds Chaleur, une aide de 22 %, soit un peu plus de 100 000 euros. Vous avez toute la description du projet. C'est une information, mais chacun doit y réfléchir, notamment en début de mandat, car cela peut être intéressant pour les projets à venir. C'est très important. Il ne faut pas hésiter à appeler, à demander, afin d'être orienté et de faire évoluer un projet. Parfois, on souhaite faire quelque chose sans savoir quelle solution choisir. Par exemple, pour le changement du mode de chauffage de la salle des sports de Roost-Warendin, nous nous sommes demandé s'il fallait installer une pompe à chaleur réversible ou refaire de la géothermie comme pour les écoles. Nous sommes aussi encore en réflexion, notamment avec les parkings et l'obligation de couvrir les surfaces de plus de 1 500 m², sous peine d'une amende d'environ 20 000 euros par an si la loi n'est pas respectée. Ce n'est pas encore en place, mais pour les entreprises, cela est déjà relancé. Les entreprises sont prévenues, alors que pour les collectivités il y a souvent un temps de recul. Parfois, il faut coupler les solutions, par exemple le photovoltaïque et la pompe à chaleur, afin de trouver le bon équilibre et réaliser de vraies économies à terme. Pour ma part, j'en ai terminé. S'il y a des interventions ou des ajouts ? Rien à ajouter ? Très bien. Merci beaucoup. J'excuse Raphaël Aix, qui m'a téléphoné juste avant pour s'excuser.

MF FALEMPE : On a mis notre PLU sur le Géoportail GPU Urbanisme. Il a fallu le faire avec des identifiants, etc. Cette semaine, j'ai reçu un courrier signé du sous-préfet, indiquant qu'il manquait des éléments. Pourtant, tout avait bien été mis et, quand on ouvre le Géoportail GPU Urbanisme, notre PLU apparaît bien. L'agent en charge de l'urbanisme de la commune, Mme Moyet, s'est intéressé et a vu avec M. Villard à la sous-préfecture. Il lui a été répondu qu'il fallait voir avec Lille, mais à Lille nous n'avons jamais eu de réponse.

M LE PRESIDENT : Je ne sais pas, pour moi, la loi est claire.

MF FALEMPE : C'est le flou artistique.

M LE PRESIDENT : Dès qu'on a déposé le PLU sur le Géoportail, il est opposable et applicable dans l'heure qui suit.

MF FALEMPE : La sous-préfecture nous dit il nous manque le rapport du commissaire enquêteur, l'avis des PPA.

A PEROTIN : En fait, il faut les télécharger. C'est tout un processus pour les mettre dessus. Vous devez demander à votre bureau d'études de le faire, car il n'y a pas de raison qu'il ne le fasse pas. D'ailleurs, il est censé travailler jusqu'à ce que le document soit exécutoire. Effectivement, vous devez mettre toutes les pièces associées à votre procédure.

MF FALEMPE : Sauf que les gens n'ont pas à avoir connaissance du rapport du commissaire enquêteur.

A PEROTIN : Ah si.

M LE PRESIDENT : Tout est public, tout est intégralement public. Et qui que ce soit qui veut faire un recours contre votre PLU, même s'il n'habite pas la commune, même s'il n'a pas d'intérêt lié au PLU de la commune, peut le faire. Merci à vous.

Janvier 2026

Administratif



Rappel cadre légal

Préalablement au vote du budget primitif 2026, dans les communes de plus de 10 000 habitants et leurs établissements publics, l'organe délibérant doit tenir un débat sur les orientations générales du budget. L'article 107 de la loi NOTRe vient préciser les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat, qui se fait sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comporter conformément à l'article L 1612-26 du CGCT :

- Les orientations budgétaires envisagées qui portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure et la gestion de la dette (le SM SCoT n'est pas concerné par ce point) ;
- La structure des effectifs ;
- Les dépenses de personnel comportant les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- La durée effective du travail dans la collectivité.

Suite à la création en 2024 d'un budget annexe afin de gérer dans le cadre d'une convention de mandat, les subventions de l'ADEME et de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies dans le cadre des programmes ACTEE+, ce présent rapport d'orientation budgétaire sera complété d'une section dédiée au budget annexe.

BUDGET PRINCIPAL

Bilan 2025 des activités du SCOT GRAND DOUAISIS

Pour commencer, concernant la vie des assemblées, l'année 2025 a été marquée par l'accueil de nouveaux délégués au sein du Bureau et Comité syndical du SCOT GRAND DOUAISIS. Ceci nous a amené à procéder à de nouvelles élections pour les postes de Vice-présidents et assesseurs vacants ainsi qu'à actualiser un certain nombre de délibérations concernant les représentants du SCOT au sein des organismes extérieurs ou au sein d'instances internes telles que la Commission d'Appel d'Offres par exemple.

D'un point de vue des Ressources Humaines, l'année 2025 a été marquée par quelques évolutions au sein du pôle Energie avec l'arrivée du dernier Conseiller en Energie Partagé dès le 2 janvier, ainsi que celle de la chargée de mission Contrat de Chaleur Renouvelable territorial le 3 février et enfin celle du chargé de mission entreprises le 2 juin. Il faut également noter que le poste de chargé de mission planification territorial avec comme spécialité qualité de l'air et transition énergétique a été vacant à partir de mars 2025.

Concernant le volet administratif et budgétaire, l'année 2025 a été marquée par le passage à l'ajustement des durées d'amortissements au prorata temporis. Le SCOT GRAND DOUAISIS a également créé en 2024 un budget annexe afin de gérer les subventions de l'ADEME au titre du Fond Chaleur et du Fond Chêne du Programme ACTEE de la FNCCR. 2025 constitue sa première année de mise en œuvre. Certains matériels informatiques ont également été changés, en particulier le serveur, le système de sauvegarde et certains postes de travail. Un traceur a également été acheté. Enfin, le SCOT GRAND DOUAISIS a eu l'opportunité d'acquérir le bâtiment qu'il occupait depuis 2006. La signature de l'acte de vente a été organisée le 30 novembre 2025 et cette acquisition a nécessité une Décision Modificative. Le choix a été fait d'amortir cette acquisition sur 20 ans.

Pour mémoire, le projet de territoire, incarné par le SCoT (exécutoire depuis février 2020) et le PCAET (adopté en décembre 2020) nous a incité à construire des outils d'analyse, et développer nos actions d'accompagnement pour être au plus près des besoins des acteurs du territoire et des enjeux du Grand Douaisis pour ces prochaines années.

Plus précisément, et pour respecter nos obligations réglementaires, l'année 2025 a été marquée par la tenue du débat sur le maintien ou non du SCoT en vigueur à l'issue de l'évaluation de sa mise en œuvre élaborée en régie mais aussi la prescription d'une procédure de modification simplifiée afin de le mettre en compatibilité avec les objectifs de sobriété foncière inscrit dans le SRADDET modifié exécutoire depuis le 29 novembre 2024. Sur ce dernier point, la mission est confiée à un bureau d'études. Des analyses très fines des consommations d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ont été réalisées et la méthodologie de travail consolidée. Si l'objectif initial d'un arrêt de projet en janvier

2026 ne pourra pas être respecté, les travaux reprendront avec les communes municipales.

Pour ce qui concerne les études prospectives, l'année 2025 a été marquée par la finalisation de l'étude sur la préservation du cycle de l'eau, dont la mission a débuté le 21 juillet 2023. Avec l'appui d'un groupement de bureaux d'études et le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'ADOPTA, cette étude a permis d'élaborer un diagnostic du fonctionnement du petit et du grand cycle de l'eau sur le territoire, première phase de l'étude et de réaliser une analyse prospective des incidences de l'aménagement du territoire et du changement climatique sur les cycles de l'eau. Enfin, des évolutions des orientations du SCoT ont été formulées afin de prendre en compte les enseignements de ces deux premières phases d'étude.

L'année 2025 a permis de finaliser l'étude relative à l'élaboration du schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur renouvelable engagée le 11 avril 2004, qui a bénéficié d'un soutien financier de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France. Le diagnostic ainsi que deux études de préfaisabilité ont été réalisées au cours de l'année (Etude de préfaisabilité pour valoriser le gisement de chaleur renouvelable issue du projet de géothermie profonde produite par Renault Ampere Electricity à Lambres-Lez-Douai et Etude de préfaisabilité d'un réseau de chaleur renouvelable alimentant la future piscine communautaire de Cœur d'Ostrevent à Aniche). 2025 a permis de poser une première esquisse de tracé de réseaux de chaleur renouvelable pour les communes dont le potentiel est suffisant et de réaliser le schéma directeur précisant les modalités administratives, techniques et financières pour déployer un ou des réseaux de chaleur sur le territoire. Les résultats de ce schéma ont été partagés lors d'un comité de pilotage de restitution fin avril 2025.

En matière de logistique urbaine et dans la perspective de préparation du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique, le SCOT GRAND DOUAISIS est lauréat du programme InTerLUD+ depuis septembre 2024. La consultation pour missionner un prestataire externe pour nous assister dans l'élaboration de la charte a été lancée, le marché attribué. L'année 2025 a permis de dresser un diagnostic territorial en matière de logistique urbaine. Il est prévu de finaliser la charte au cours du deuxième semestre avant la clôture du programme en décembre 2026.

Le SCOT a rendu un avis sur le SRADDET modifié et déposé à la demande de Douaisis Agglo un projet dans le cadre de l'Appel à Projets 'Projets d'Envergure Régionale' permettant d'imputer près de 40 ha de consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers à l'enveloppe régionale.

Par ailleurs, en matière de sobriétés, l'année 2025 a été marquée par la conception graphique du guide pratique Sobriétés à destination des communes et sa diffusion. Des temps d'animation auprès des 8 communes volontaires ont été organisés. L'année 2025 a également été marquée par des rencontres avec les acteurs relais des entreprises afin de préfigurer le guide qui a été rédigé dans son entièreté en 2025. Un questionnaire de positionnement et un outil de suivi ont également été développés.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial avec l'instruction de 3 dossiers relatifs à des investissements en géothermie (ville de Masny, Cœur d'Ostrevent Agglo et Norevie) et de 2 dossiers relatifs à des études (ville de Douai et commune d'Erre). Des dossiers ont

également été déposés au Fond Chêne 5. Faute de moyen, refusés mais ont pu être représentés au Fond Chêne 6 fin 2025 la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies ayant ouvert une dernière session alimentée des reliquats des sessions précédentes.

Avec l'arrivée du chargé de mission entreprises, un comité de suivi des actions de l'Etude de Planification et de Programmation Matière territoriale et des premiers diagnostic d'Economie Circulaire ont été réalisés afin de consolider la méthodologie proposée. Enfin, le Service Energie Collectivités a poursuivi l'accompagnement des communes adhérentes et a notamment organisé deux Rencontres Energie Collectivités (l'une à Masny dédiée à la géothermie et l'autre à Douai sur le solaire photovoltaïque).

Ainsi, les dépenses de fonctionnement restent proches de celles réalisées en 2024.

Orientations budgétaires 2026

Pour l'année 2026, le programme de travail de l'équipe du SCOT GRAND DOUAISIS s'articule autour de la modification simplifiée du SCoT, la réalisation de l'évaluation du PCAET et la poursuite de l'étude engagée notamment l'élaboration de la charte de logistique urbaine durable. Par ailleurs, les programmes d'actions et dispositifs mis en œuvre devraient être poursuivis, en particulier pour la sobriété ou le Contrat de Chaleur Renouvelable territorial.

Ces objectifs ont des impacts sur la vie de la structure et sur les actions de mobilisation et de communication à engager.

Programme de travail

Sur la vie de la structure

Concernant le personnel, le recrutement du chargé de mission planification territoriale avec comme domaine d'expertise Qualité de l'Air et Transition Energétique est en cours. L'équipe du SCOT devrait donc être complète d'ici fin mars 2026. Pour mémoire, l'équipe du SCOT compte 15 agents répartis comme suit :

Direction : une Directrice, une Assistante administrative et financière, une chargée de communication et une chargée de mission sobriétés ;

Pôle Planification territoriale : une responsable de pôles et 4 chargés de mission aux domaines d'expertise complémentaires (environnement-eau-risques-paysage, habitat-foncier, économie-commerce-mobilité et qualité de l'air-transition énergétique) ;

Pôle Energie : Responsable de pôle, 3 chargés de mission énergie, un chargé de mission entreprises et une chargée de mission CCRT.

Mise en œuvre du projet de territoire

Pour cette année 2026, particulière en raison de la tenue des élections locales, il est proposé à ce stade de poursuivre les actions engagées en 2025, pour les missions suivantes :

- **Actions de sensibilisation** (information sur les évolutions règlementaires à l'œuvre, publication/réunion/animation sur des thématiques spécifiques...) et de **communication** (vidéos thématiques, newsletter, refonte du site internet...). Une animation spécifique sur les actions de sobriétés se poursuit en direction des communes, des entreprises et des acteurs relais du territoire. Par ailleurs, l'accompagnement du Service Energie Collectivités se poursuivra en 2026 tout comme l'accompagnement des entreprises du territoire en matière d'économie circulaire et des acteurs sur la chaleur renouvelable dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial.

Ces actions pourront en partie être conçues en interne ou via un prestataire. Le budget sera imputé à des lignes différentes en fonction des missions (honoraires de communication, impression, location de salle, achat de matériel...). En fonction des missions, il impactera le budget de fonctionnement et d'investissement.

Par ailleurs, les outils d'accompagnement seront actualisés, les enseignements des différentes études et en particulier les Porters A Connaissance, la boîte à outils PLU, les fiches outils du guide pratique PLU DT3E.

- **Actions d'implications et de mobilisation de partenariats** : nous poursuivons notre participation aux réseaux régionaux et nationaux (Fédération SCOT, Adopta, CAUE...) et nos partenariats avec l'ADEME dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial et avec la FNCCR dans le cadre du Fond Chêne.
- **Missions d'observation / d'évaluation** : l'année 2026 sera marquée en particulier par la réalisation de l'évaluation du PCAET conformément à nos obligations réglementaires. Les résultats de ces observations et évaluations seront valorisés par différents moyens de communication (mise à disposition du rapport sur le site internet du SCOT GRAND DOUAISSIS, publications, réseaux sociaux, vidéo...). Par ailleurs les travaux engagés sur le suivi de l'artificialisation des sols avec les services instructeurs communaux et intercommunaux.
- **Etudes et stratégies** : il s'agira pour 2026 de terminer la réalisation de la charte de logistique urbaine durable sur le Grand Douaisis suite à l'intégration du SCOT GRAND DOUAISSIS au programme InTerLUD+.

Parallèlement, afin de respecter les obligations de la loi Climat et Résilience, la procédure de modification simplifiée du SCoT engagée en 2025 sera poursuivie.

Toutes ces missions impacteront tant la partie budget de fonctionnement (honoraires de mission, location de salle, impression, frais de réception...) que d'investissement (achats de données, missions d'études).

Prévisionnels partie fonctionnement du BP 2026

Structure des effectifs janvier 2026

Pour 2026, il n'est pas prévu d'évolution dans l'organisation mise en place. Nous serons donc dans la continuité de l'année 2025 mais à effectif complet à horizon fin mars 2026.

L'équipe du SCOT GRAND DOUAISSIS compte en janvier 2026, quinze postes ouverts et treize personnes (1 recrutement est en cours), organisées en 2 pôles : Planification, Energie (avec le Service Energie Collectivité). Les agents sont répartis comme suit :

- 2 agents titulaires de la fonction publique territoriale (1 agent catégorie A, 1 agent catégorie C) ;
- 2 agents en cours de stagiarisation (en catégorie B);
- 10 agents contractuels de la fonction publique territoriale (8 agents catégorie A et 2 agents catégorie B).

Autres points importants des dépenses de fonctionnement 2026

Comme vu précédemment dans le programme de travail 2026, la phase de mise en œuvre du projet de territoire se poursuit avec des temps d'animation, le développement d'outils d'animation, d'actions de communication innovantes... afin d'informer et former l'ensemble des acteurs.

La stratégie de mobilisation vise à la fois de poursuivre la sensibilisation des acteurs sur le projet de territoire porté par le SCoT et le PCAET avec l'objectif de faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique à l'horizon 2040 et neutre en carbone à horizon 2050.

Il s'agit également d'amplifier les actions d'accompagnement des acteurs en matière de sobriétés, mais aussi d'approfondir les réflexions sur la logistique urbaine durable par exemple.

Les résultats des études prospectives (sur la préservation du cycle de l'eau et sur les réseaux de chaleur renouvelable) seront valorisés et les dispositifs déjà en place poursuivis (Fond Chaleur Renouvelable dans le cadre du CCRt, ACTEE +, ...).

La partie dépenses de fonctionnement sera impactée de la manière suivante :

- Fluides et fournitures : on reste dans l'enveloppe prévue en 2025, avec une légère baisse liée à la stabilisation du prix de l'énergie (en particulier de l'électricité).
- Services extérieurs : on reste dans l'enveloppe prévue en 2025 (à l'exception des frais de location du bâtiment que le SCOT GRAND DOUAISIS occupe) qui intègre :
 - Une provision pour analyse juridique de cas spécifiques (zéro artificialisation nette, énergie...);
 - Des rencontres spécifiques avec les acteurs,
 - Etc.
- Communication : les dépenses envisagées concernent :
 - Celles associées aux événements de communication ;
 - Celles associées à la consultation du public dans le cadre de la modification simplifiée du SCoT ;
 - Les impressions des documents produits en interne ou conçus via un prestataire extérieur.
- Rémunérations et indemnités : cette ligne s'inscrit dans la continuité des prévisions de 2025.
- Autres charges courantes : le montant de cette ligne est ajusté au reste à verser au SMTD dans le cadre de la participation financière du SCOT GRAND DOUAISIS à l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema.

Recettes en budget de fonctionnement en 2026 :

Les charges de fonctionnement sont compensées par des recettes qui s'articulent autour des financements suivants :

- La participation des 2 EPCI au financement du SCOT GRAND DOUAISIS. La cotisation des 2 EPCI correspond à une contribution de 890 998 € par an dans la continuité des accords de 2021.
- La cotisation des communes adhérentes au Service Energie pour la période 2024-2026 avec 43 communes intégrées au dispositif y compris Douai.
- Les subventions de l'ADEME sur le programme d'actions Sobriétés, sur le 4ème poste CEP et le schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur, de la Région Hauts-de-France également sur ce dernier schéma et de l'Agence de l'Eau sur l'étude de préservation du cycle de l'eau. A noter également, que le SCOT GRAND DOUAISIS bénéficie de subvention dans le cadre d'InTerLUD+ et du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial.

Prévisionnel partie investissement pour le BP 2026

Le budget d'investissement est développé dans la continuité des propositions des années précédentes avec une poursuite de l'activité d'étude et observations. Elles sont aussi marquées par la poursuite des travaux d'évaluation de nos documents cadres (évaluation du PCAET).

Ainsi les principales dépenses impactant les investissements à engager pour 2026 se répartissent comme suit :

- Investissements courants :
 - Remplacement/complément d'équipements informatiques à déclasser, et de mobiliers inadaptés ;
 - Matériel pour la réalisation d'actions de communication.
- Missions liées à la dynamique Sobriétés :
 - Animation de la dynamique climat et sobriété.
- Missions dans le cadre du SCoT et du PCAET :
 - Finalisation des études engagées (étude sur la préservation du cycle de l'eau, charte de logistique urbaine durable, etc.) ;
 - Poursuite de la procédure de modification simplifiée du SCoT ;
 - Acquisition de données ;
 - Conception graphique du rapport relatif à l'évaluation de la mise en œuvre du PCAET.
- Missions dans le cadre de la thématique Energie :
 - Animation dans le cadre de la dynamique entreprise ou le contrat de chaleur renouvelable territorial.
- Missions spécifiques de communication :
 - Mission de conception, d'impression de guide, document, newsletter, etc.

Enfin, des crédits sont prévus pour procéder à des travaux éventuels dans le bâtiment et le rachat possible de 2 véhicules en Location Longue Durée.

Concernant **les recettes d'investissement**, une partie des mises en œuvre sont financées par des subventions qui arrivent directement dans le budget de fonctionnement (stratégie sobriété, Service Energie Collectivité). Pour les études qui sont en réflexion, des ressources financières ont été identifiées (Appels à projet, Appel à manifestation d'intérêt, conventionnement).

Engagements pluriannuels au-delà de 2026

Concernant le budget d'investissement, certaines des missions énoncées ci-dessus se réaliseront sur au moins 2 exercices.

Etudes et actions	Réalisation	Budget total	Soutien financier possible
Etude pour la réalisation de la charte de logistique urbaine durable, modification simplifiée du SCoT et achat de données pour le suivi de l'occupation du sol et solde de l'étude sur la préservation du cycle de l'eau	2025-2026	140 484 €	Etat, Interlud+

BUDGET ANNEXE

Le budget annexe est dédié au versement des subventions dans le cadre de la gestion déléguée des aides du Fond Chaleur de l'ADEME et de celles du Fonds Chêne du programme ACTEE+ de la FNCCR.

Ce budget sera donc équilibré en dépenses et recettes d'investissement uniquement au compte 276.

Les dispositifs ayant trouvé une dimension opérationnelle en 2025 et compte-tenu des avances disponibles, les crédits à prévoir seront faibles et devraient correspondre à 15% des deux premières années. En effet, compte-tenu des temps de réalisation et du versement de la subvention à l'issue de celui-ci, peu de versements seront réalisés courant 2026 (solde du dossier d'investissement de Masny, des études de la commune d'Erre et de la ville de Douai, avance pour la réalisation de l'installation de géothermie pour la piscine de Cœur d'Ostrevent Agglo).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
 SÉANCE DU 9 FEVRIER 2026**

Date de la convocation : 03 février 2026

Nombre de membres en exercice : 62

Quorum : /

Présents : 11

Pouvoirs : /

Excusés et absents : 51

Le Comité Syndical du 2 février 2026 régulièrement convoqué par courriels et courriers du 26 janvier 2026 n'a pas réuni le quorum. Le comité syndical a donc été convoqué pour une seconde réunion le 9 février 2026 sans obligation de quorum, convocation adressée par courriels et courriers le 03 février 2026. Le comité s'est réuni dans les locaux du SM du SCoT, 36 rue François Pilâtre de Rozier à Douai à 18 h sous la présidence de M. Lionel COURDAVAULT, Président de l'assemblée. Le secrétaire de séance est M Laurent ILSKI.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (4) Mme Nadia BONY Mr Lionel COURDAVAULT Mme Florence GEORGES Mr Laurent ILSKI	DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (4) Mme Marie-Françoise FALEMPE Mr Laurent MARTINEZ Mme Jeanne ROMAN Mr Jean-François TIEFENBACH
DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1) Mr Xavier THIERRY	DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2) Mme Dominique LAUDOUX Mr Michel TIEFENBACH
DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)	DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)
DELEGUES EXCUSES (35) Mr Raphaël AIX Mme Caroline BIENCOURT Mr Djamel BOUTECHICHE Mme Fanny CHRETIEN Mr Henri DERASSE Mr Laurent DESMONS Mr Denis DESRUMAUX Mr Christian DORDAIN Mme Lisiane DUBUS Mr Alain DUPONT Mr Jean-Paul FONTAINE Mr Thierry GOEMINNE Mr Henri JARUGA Mr Vincent JEANMOUGIN Mr Jean-François JOOS Mr Laurent KUMOREK Mr Sébastien LANCLU Mr Thierry LEDENT Mr Miguel LIBERAL Mr Arnaud MARIAGE Mr Jacques MICHON Mr Abdallah MOHAMMED Mme Nadine MORTELETTE Mr Brahim NOUI Mr Dominique PHILIPPE Mme Ophélie POULAIN Mr Arnaud PIESSET Mr Jean-Marc RENARD Mme Elodie SAVARY Mr Eric SILVAIN Mr Jean-Michel SZATNY Mr Ludovic VALETTE Mr Christian WALLARD Mr Vincent WANTIER Mr Dimitri WIDIEZ	DELEGUES EXCUSES (16) Mr Xavier BARTOSZEK Mr Alain BRUNEEL Mr Christian BULINSKI Mr François CRESTA Mr Frédéric DELANNOY Mr Jean-Claude DENIS Mr Marc DELECLUSE Mr Erich FRISON Mr Daniel GAMBIEZ Mr Sébastien GEINAERT Mr Eric GOUY Mr Rémi MARTINOWSKI Mr Régis MINNENS Mr Julien QUENESSON Mme Evelyne TOMMASI Mr Frédéric UYTTERHAEGEN

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Mmes Catherine CADIX, Marielle DIVAY, Adeline PEROTIN, Sophie WANHAM et Monsieur Arnaud QUESNOY.

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'article L 2312-1 et suivants du CGCT énonçant l'obligation au président du SCoT Grand Douaisis de présenter au comité syndical, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contenant :

- Les orientations budgétaires 2026,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette (sans objet pour le SCOT).

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2026 et les structures budgétaires 2026,
Considérant les prévisions d'activités 2026 présentées,
Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du 28 janvier 2026,

DECIDE A L'UNANIMITE (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION),

- 1) De prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat ;
- 2) De prendre acte de la tenue du débat ;
- 3) D'autoriser le président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait à Douai, le 9 février 2026
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT Grand Douaisis,

Lionel COURBAVAULT

Transmis en Sous-préfecture de Douai, le :

STRUCTURE BUDGETAIRE DU SCOT pour 2026 - RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Budget Annexe

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Orientations 2025	Réalisation 2025	Orientations 2026
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES (27638)			
Dossiers Actee Chêne 3 - 6 communes	91 275	0	86 076
Dossiers Fonds Chaleur ADEME (Masny et autres)	691 320	0	691 320
Dossiers communes Actee Chêne 5	100 000	0	52 075
Dossiers communes Actee Chêne 6	0	0	115 616
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	882 595	0	945 087

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Orientations 2025	Réalisation 2025	Orientations 2026
RECETTES AUTRES CREANCES IMMOBILISEES (27638)			
Actee Chêne 3	91 275	0	86 076
Fonds Chaleur ADEME	691 320	0	691 320
Actee Chêne 5	100 000	0	52 075
Actee Chêne 6	0	0	115 616
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	882 595	0	945 087

STRUCTURE BUDGETAIRE DU SCOT pour 2026 - RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Budget Principal



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Orientations 2025	Réalisation 2025	Orientations 2026
Fluides et fournitures	26 800	10 856	22 100
Services extérieurs	280 150	246 447	161 500
Frais liés à la communication	29 100	980	14 000
Rémunérations (personnel et élus)	996 710	782 031	944 910
Fonds de concours	20 505	20 505	19 005
Charges exceptionnelles	0	0	0
Dotation aux amortissements	230 000	195 419	270 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 583 265	1 256 238	1 431 515

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Orientations 2025	Réalisation 2025	Orientations 2026
INVESTISSEMENTS COURANTS	1 055 000	1 022 248	357 000
Licences	6 000	12 894	14 000
Acquisition de logiciels	15 000	4 584	6 000
Matériels de bureau et informatiques + téléphonie	61 000	40 407	6 000
Mobiliers	3 000	440	3 000
Matériels divers, équipements de mesure	5 000	3 643	3 000
Insertions légales pour les marchés	4 000	1 508	4 000
Réalisation de documents d'urbanisme	10 000	18 527	70 000
Bâtiment et travaux d'agencement/matériel roulant	951 000	940 244	251 000

INVESTISSEMENTS EN ETUDES

Etudes et mission Dynamique Climat	130 000	52 480	66 000
Mission outil neutralité carbone	0	0	0
Suivi et réalisation du PCAET	0	0	0
Mission - sobriété	30 000	16 000	16 000
Etudes complémentaires climat	0	0	0
Etudes complémentaires énergie	100 000	36 480	50 000
Etudes et missions dans le cadre du Scot :	365 100	55 407	70 000
Révision du SCOT	200 000	0	0
Atelier axe BHNS / ZAN	0	0	0
Etudes spécifiques aménagement urbanisme	160 100	55 407	70 000
Plan de gestion Natura 2000	0	0	0
Données observatoires	5 000	0	0
Missions de communication / animation :	96 500	14 142	70 000
Mission livre Sobriétés	16 500	14 142	30 000
Mission outils PCAET/Energie (SEC+CCRT)	40 000	0	10 000
Autres missions de communication	40 000	0	30 000
Etudes diverses non affectées	615 698		844 295
Amortissement des subventions	7 500	7 500	7 500
Déficit d'investissement reporté		0	160 789
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 269 798	1 151 777	1 575 584

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Orientations 2025	Réalisation 2025	Orientations 2026
Participation des groupements	890 998	885 398	890 998
Subventions	174 296	124 940	110 500
Cotisations de communes (SEC)	250 000	228 619	230 000
Autres produits exceptionnels + atténuation de char	0	21 834	0
Amortissement des subventions	7 500	7 500	7 500
Excédent de fonctionnement reporté	1 481 047	1 481 047	1 493 101
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 803 841	2 749 339	2 732 099
AUTOFINANCEMENT POUR INVESTIR	1 220 576	1 493 101	1 300 584

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Orientations 2025	Réalisation 2025	Orientations 2026
Affectation de résultat pour combler le déficit d'investissement reporté			
FCTVA	30 000	747	5 000
Amortissements	230 000	195 419	270 000
Excédent d'investissement reporté	794 822	794 822	
Virement de la section de fonctionnement (Autofinancement)	1 222 631		1 300 584
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 277 453	990 988	1 575 584
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0	-160 789	

Equilibre budgétaire